

décembre 2013



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION DES STATISTIQUES AGRICOLES POUR L'AFRIQUE

Vingt troisième Session

Rabat, Maroc, 4 – 7 décembre 2013

PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE DU BURKINA FASO DANS LE DOMAINE DE LA COMPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

1. Contexte

Aujourd'hui, il est admis qu'il existe un lien étroit entre l'économie et l'environnement. En effet, pour développer ses activités, l'économie puise obligatoirement ses matières premières dans l'environnement. Mais également, elle y déverse ses déchets. D'où l'intérêt croissant de la communauté internationale sur la question d'un développement socio-économique durable et respectueux de l'environnement. Cette préoccupation s'est manifestée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, par l'adoption de l'Agenda 21 qui a introduit le concept de comptabilité environnementale comme instrument pour la mise en œuvre de politiques cohérentes dans ce domaine. La Conférence de l'ONU sur le développement durable tenu en 2002 à Johannesburg a également préconisé d'adopter à tous les niveaux de gouvernement, des systèmes adéquats de contrôle et d'information en matière d'environnement pouvant servir de base aux décisions politiques.

Le Burkina Faso, dans sa volonté de se conformer aux recommandations internationales, a conçu et mis en œuvre, avec l'appui du PNUD, un projet pilote de comptabilité environnementale sur la période 2006-2008. Le présent document se propose de partager avec les autres pays africains l'expérience du Burkina en matière de comptabilité environnementale. Il met l'accent sur les acquis, les leçons apprises et les difficultés au double plan technique et institutionnel.

2. Objectifs du Projet

Le Projet visait, de façon générale, à améliorer la prise en compte de l'environnement dans le processus économique en vue d'assurer un développement durable et de contribuer à la réduction de la pauvreté. De façon spécifique, les objectifs assignés au projet étaient les suivants:

- mettre en place un système national opérationnel de comptabilité environnementale ;
- établir des comptes environnementaux pilotes physiques et monétaires ;

- développer la coopération interinstitutionnelle et le renforcement des capacités autour de la question de la comptabilité environnementale.

3. Les parties prenantes et les utilisateurs

L'ancrage institutionnel du projet était le Ministère en charge de l'environnement et du développement durable à travers le Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable (SP/CONEDD). Pour répondre au troisième objectif du projet qui était de développer la coopération interinstitutionnelle autour de la comptabilité environnementale, l'équipe technique du projet a établi un partenariat technique avec dix (10) structures provenant des ministères impliqués dans la gestion de l'environnement (Ministères en charge de l'environnement et du développement durable, de l'agriculture et de l'hydraulique, des ressources animales, et de l'énergie et des mines). En plus du PNUD qui a été le principal bailleur de fonds du projet, la Coopération technique belge a apporté un appui financier et technique à travers le financement d'une partie de la collecte des données et la mise à disposition de deux experts belges de court terme.

Les principaux utilisateurs potentiels des résultats du projet identifiés sont :

- le Gouvernement pour les besoins de développement durable et lutte contre la pauvreté;
- Systèmes des Nations Unies (PNUD) pour le suivi de l'atteinte des OMDs
- les ONG et autres organisations régionales intervenant dans le domaine de l'environnement ;
- les entreprises ;
- les chercheurs et étudiants.

4. Les comptes élaborés et les sources de données

Trois principaux types de comptes constituent le système de comptabilité environnementale:

- les comptes physiques qui décrivent les stocks et les flux de ressources naturelles (eau, forêts, terres/sols, etc.);
- les comptes hybrides qui font le lien entre l'activité économique et les pressions physiques correspondantes sur l'environnement ;
- les comptes monétaires (comptes de dépenses de protection de l'environnement, monétarisation des comptes physiques).

Complément de la comptabilité nationale, la comptabilité environnementale permet une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales dans le calcul des agrégats macroéconomiques.

C'est également un outil de suivi, d'évaluation et de modélisation des politiques économiques et environnementales.

Les comptes pilotes élaborés dans le cadre du projet pilote de comptabilité environnementale au Burkina sont des comptes physiques sur l'occupation des terres, les forêts et milieux semi-naturels, les ressources en eau, et un compte monétaire sur les dépenses de protection de l'environnement. Outre la pertinence politique (la terre, les forêts et l'eau constituent la principale richesse naturelle du Burkina), ce choix a surtout été guidé par les contraintes liées à la disponibilité et à la régularité des statistiques environnementales.

Trois sources de données ont été utilisées :

- les données de sources administratives ;
- les enquêtes légères ;
- les inventaires sur les ressources naturelles.

Le tableau ci-dessous précise les sources de données par types de comptes.

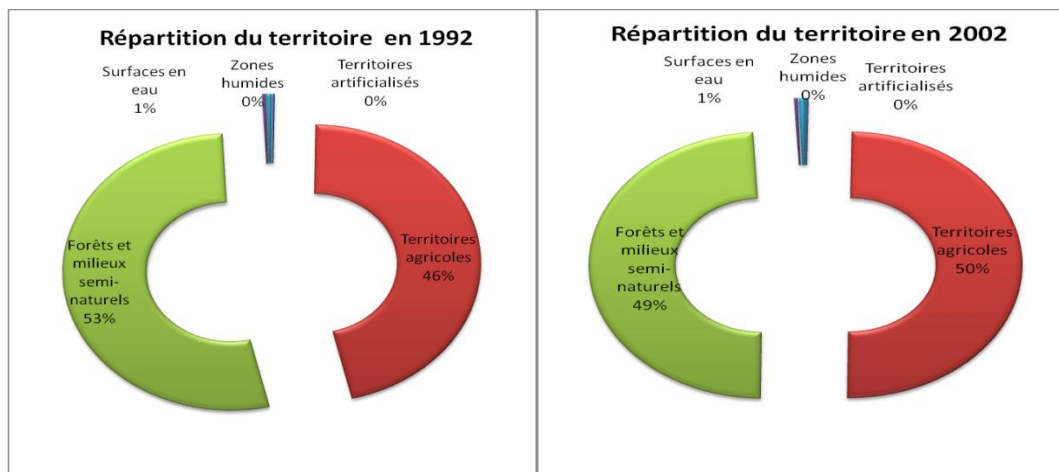
comptes	de données
Occupation des terres	Base de données sur l'occupation des terres) 1992-2002
Milieux semi-naturels	1992-2002
Ressources en eau	Inventaire des ressources en eau du Burkina de 2000
Compte monétaire sur les dépenses de protection de l'environnement	Enquêtes légères auprès des secteurs institutionnels de l'économie (Gouvernement, Entreprises, ONG et Associations, Reste du monde)

5. Les résultats clés

Pour le compte sur l'occupation des terres

L'analyse du graphique 1 ci-dessous révèle une évolution significative dans l'occupation du territoire national. En effet, les superficies des territoires agricoles ont augmenté de plus de 4% représentant plus d'un million d'hectares au détriment des superficies des forêts et des milieux semi naturels. Ces changements sont essentiellement dus à des raisons économiques et/ou politiques.

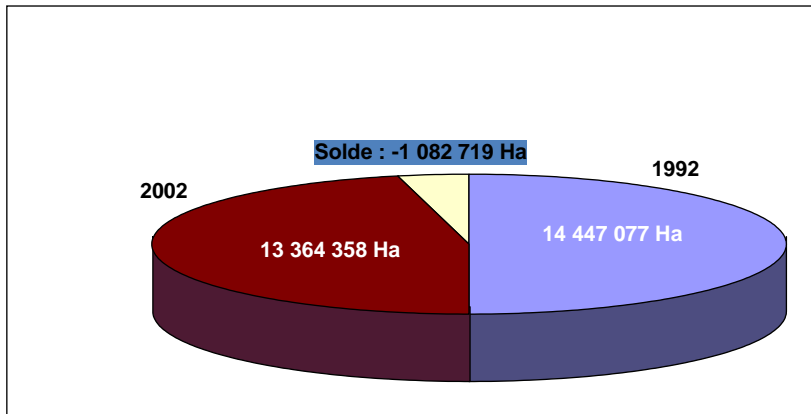
Graphique 1 : Evolution de l'occupation des terres entre 1992 et 2002



Pour le compte sur les ressources en eau

L'évaluation des superficies des forêts et des milieux semi-naturels sur la période 1992-2002 (cf. graphique 2 ci-dessous) a montré que la reforestation et la déforestation se sont soldées par une importante perte nette d'environ 1 082 719 hectares au profit essentiellement des terres agricoles.

Graphique 2 : Evolution (en Ha) de la superficie des forêts et des milieux semi-naturels entre 1992 et 2002



Pour le compte des ressources en eau

L'analyse montre que la demande en eau totale du Burkina est d'environ 2,5 milliards de m³ par an. La plus grande portion de cette demande (80%) est non consommatrice et provient en grande partie du bassin du Nakambé où se concentrent les grands barrages hydroélectriques du pays (Kompienga et Bagré).

La demande consommatrice, évaluée à 505 millions de m³/an, se répartit comme suit (cf. graphique 11) :

- l'irrigation, avec 64 %
- l'eau domestique avec 21 %
- l'élevage avec 14 %
- l'industrie et les mines se partagent les 1% restants.

Pour le compte sur les dépenses de protection de l'environnement

L'agrégat principal de ce compte est la Dépense Nationale de Protection de l'Environnement (DNPE). C'est un indicateur pertinent qui permet de mesurer l'importance économique relative de l'activité de protection de l'environnement en général et des domaines spécifiques en particulier. Il est largement cohérent avec le principal agrégat des comptes nationaux qu'est le PIB. Lorsque l'on inclut le financement extérieur à la DNPE, on aboutit à la Dépense Totale de Protection de l'Environnement (DTPE).

Le tableau 1 ci-dessous montre que la DNPE est passée de 11.4 milliards de FCFA en 2004 à 12.4 milliards de FCFA en 2005 et 18.6 milliards FCFA en 2006. Lorsque l'on prend en compte le financement extérieur, on obtient le financement total de la dépense de protection de l'environnement (DTPE) qui s'élève à 14.1 milliards en 2004, 16.8 milliards en 2005 et 25.3 milliards en 2006. Ces chiffres révèlent l'importance du financement du reste du monde dans le financement total : 19% en 2004 et 26% en 2005 et 2006.

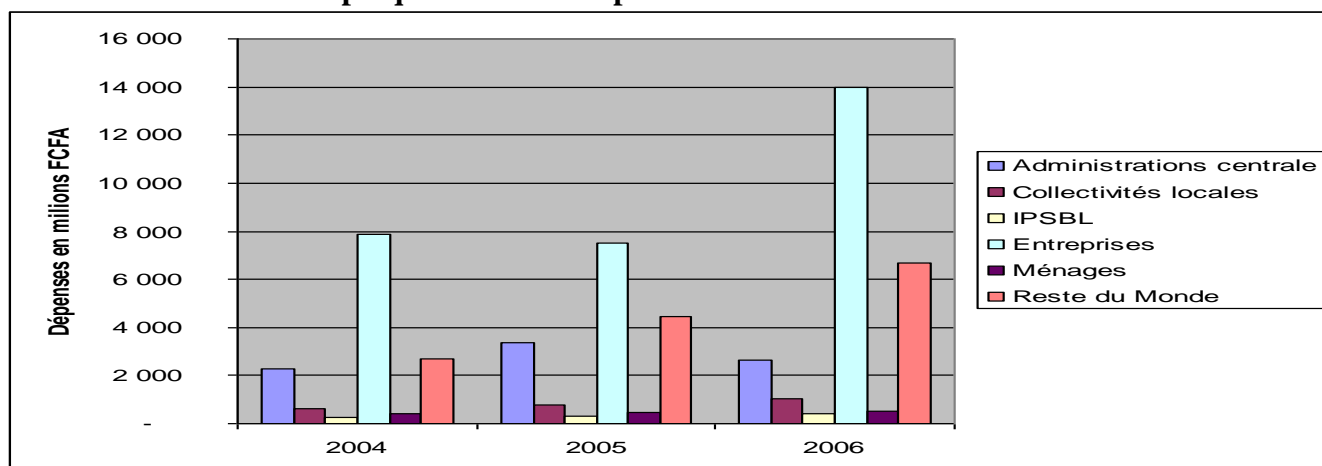
En rapportant ces agrégats au PIB, on peut se faire une idée de la contribution des activités de protection de l'environnement à la création de la richesse nationale. Ainsi, entre 2004 et 2006, la DTPE a représenté en moyenne 0.65% du PIB courant. Bien que d'apparence très modeste, ce ratio connaît une dynamique positive sur la période considérée, ce qui montre l'effort constant des différents acteurs économiques dans la protection de l'environnement.

Tableau 1 : La DNPE et la DTPE entre 2004 et 2006

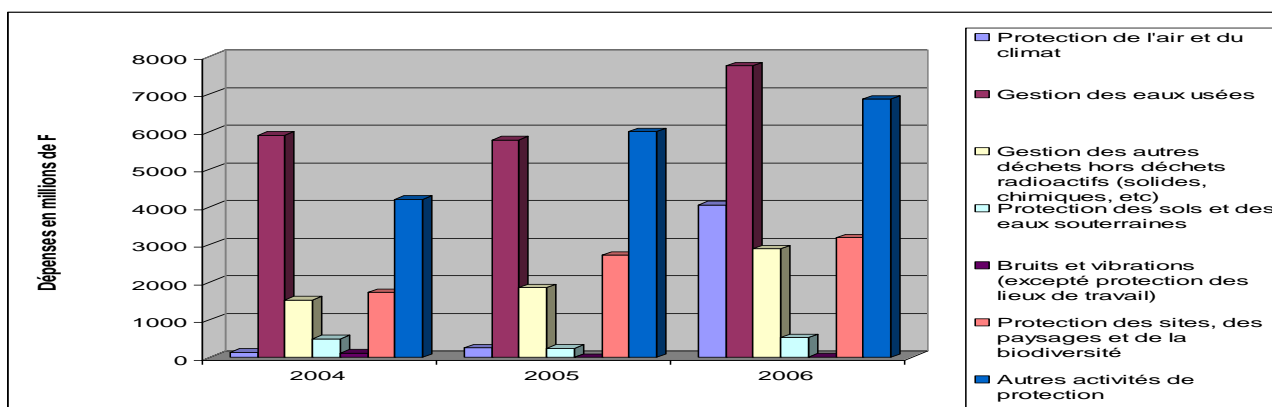
Type de financement	2004		2005		2006	
	En millions FCFA	En %	En millions FCFA	En %	En millions FCFA	En %
Financement national (DNPE)	11 429	81%	12 423	74%	18 597	74%
Financement extérieur (Reste du Monde)	2 696	19%	4 430	26%	6 676	26%
Financement total (DTPE)	14 124	100%	16 853	100%	25 274	100%
DTPE/PIB	0,53%		0,59%		0,84%	

L'analyse de la DTPE par secteur institutionnel montre que les entreprises apparaissent comme le premier contributeur à la DTPE avec plus de 60% du financement national (atteignant 75% en 2006). Le financement public (central et local) vient en seconde position avec un quart de la DNPE en moyenne sur la période. Les autres sources de financement (ménages et IPSBL) ne contribuent que très faiblement à la DNPE.

Graphique 3 : la DTPE par secteur institutionnel



L'analyse de la DTPE selon le domaine de protection de l'environnement montre qu'en dehors des « autres dépenses de protection de l'environnement » (qui regroupent essentiellement les dépenses d'administration et de formation, ainsi que les dépenses qui n'ont pas pu être affectées à des domaines spécifiques), les financements vont prioritairement vers les domaines de la gestion des eaux usées (36%), de la protection des sites, des paysages et de la biodiversité (14%) et de la gestion des autres déchets (11%).



6. Difficultés rencontrées

La réalisation des activités et des résultats décrits dans les sections précédentes ne s'est pas faite sans difficultés. En effet, plusieurs contraintes se sont présentées tout au long du déroulement du projet. On peut les regrouper en deux grands types selon la nature de la difficulté : les difficultés d'ordre technique et les contraintes d'ordre institutionnel.

Les difficultés d'ordre technique

Il s'agit essentiellement:

- de la nouveauté de la discipline : la méthodologie standard proposée par les Nations Unies (SCEE) est encore au stade de développement théorique en plusieurs de ces points;
- de la faiblesse du système statistique national en général et du système national d'information sur l'environnement en termes d'irrégularité, de qualité, de cohérence, d'actualité des données statistiques disponibles;
- du manque de références en Afrique subsaharienne en termes d'expériences réussies dans le domaine.

Les difficultés d'ordre institutionnel

Au niveau institutionnel, on peut souligner les contraintes ci-dessous.

➤ *les ressources humaines limitées*

La mise en place d'un système de comptabilité environnementale nécessite une collaboration étroite entre statisticiens spécialistes des comptes nationaux et spécialistes de l'économie de l'environnement. L'équipe technique du projet ne comprenait que deux statisticiens qui, bien qu'ayant une solide expérience en comptabilité nationale, n'étaient pas forcément dotés de connaissances approfondies en économie de l'environnement. En outre, l'expertise internationale prévue n'a pas pu être obtenue à cause de la difficulté de trouver des spécialistes du domaine et de la courte durée du projet (2 ans).

➤ *le manque de moyens logistiques conséquents pour la collecte de données*

La comptabilité environnementale exige pour sa mise en œuvre une importante quantité de données de base pour la collecte de laquelle, il faut disposer de moyens logistiques adéquats. Or le projet ne disposait pas de moyens logistiques propres pour ses activités de collecte ; il partageait les mêmes

véhicules que la structure qui l'accueillait et cela a limité considérablement ses capacités de collecte en termes d'accessibilité aux données.

- *l'insuffisance de ressources financières pour la réalisation d'enquêtes d'envergure nationale et pour entreprendre des voyages d'imprégnation d'expérience réussie*

En plus des moyens logistiques limités, le projet était confronté au problème de la couverture du champ des enquêtes qu'il menait sur le terrain. En effet, certaines enquêtes (enquêtes sur les dépenses de protection de l'environnement des ménages, enquête auprès des entreprises, inventaires forestiers) qui devraient être menées à l'échelle nationale n'ont pu être réalisées faute de moyens financiers insuffisants. Cela a entraîné une insuffisante couverture du domaine de certains comptes car on a dû faire recours à des estimations qui ne reflètent pas forcément la situation nationale.

- *la lourdeur des procédures de déblocage des fonds qui entraîne des retards considérables dans l'exécution des activités*

Cette contrainte a considérablement contribué à ralentir l'exécution de certaines activités.

- *la difficulté pour nouer des partenariats avec les institutions spécialisées dans le domaine du fait que la plupart d'entre elles sont basées au Nord*

En effet, la comptabilité environnementale étant une discipline assez récente, les seuls pays qui ont une expérience avérée dans le domaine sont généralement ceux du Nord d'où la difficulté de nouer des partenariats.

7. Leçons apprises

La principale leçon que l'on peut tirer de cette expérience inédite est que malgré la modicité des moyens dont a disposé le projet, des résultats probants ont pu être atteints aussi bien en termes de renforcement des capacités nationales dans le domaine qu'en termes de comptes pilotes établis.

La seconde leçon que l'on peut retenir est que le dispositif institutionnel sur lequel le projet devrait s'appuyer pour réussir sa mission est soit insuffisamment opérationnel, soit inadapté. En effet, il était prévu que le PNGIM et l'INSD soient les partenaires institutionnels de premier plan pour la mise à disposition des données de base et de l'appui méthodologique. Il se trouve que ces deux structures ne pouvaient pas jouer pleinement le rôle qui leur a été assigné pour des raisons propres à chacune d'elles. Le PNGIM n'est pas suffisamment opérationnel pour être le principal pourvoyeur de données de base du projet tandis que l'INSD n'est pas particulièrement expérimenté en matière de comptabilité environnementale pour servir de caution méthodologique.

La troisième leçon à retenir est l'intérêt certain accordé aux activités du projet par les différents partenaires techniques et institutionnels. Cela est la preuve que l'initiative de mettre en place un système de comptabilité environnementale est bien accueillie et mérite d'être poursuivie.

Enfin la dernière leçon mais non mes moindres est l'insuffisance du système statistique sur l'environnement sur lequel devrait s'adosser le projet. En effet, les limites techniques mentionnées plus haut sont dues en grande partie à l'absence de données statistiques dans des domaines aussi importants de l'environnement tels que les forêts, les terres et l'eau. Il est par conséquent indispensable de renforcer le système national d'information sur l'environnement si l'on veut pouvoir disposer d'une comptabilité environnementale qui réponde aux attentes des différents acteurs et décideurs.

8. Conclusions et recommandations

Au regard des contraintes citées plus haut, le projet a atteint des résultats qui peuvent être considérés comme pertinents.

D'abord au niveau des outils d'élaboration des comptes proprement dits, même si on ne dispose pas au terme du projet d'un système complet de comptabilité environnementale, les bases sont jetées dans la mesure où des comptes physiques pilotes ont été établis pour les ressources naturelles essentielles du pays (forêts, eaux et terres) et un compte monétaire sur les dépenses de protection de l'environnement a été établi.

Les comptes physiques sur les ressources naturelles ont révélé les faits suivants :

- une forte pression anthropique (activités agricoles, urbanisation) sur les espaces naturels (forêts et milieux semi-naturels) qui sont convertis à un rythme accéléré sur la période 1992-2002.
- les stocks des ressources en eau renouvelables utilisables, fortement dépendantes des aléas climatiques, subissent également une forte pression caractérisée par un stress hydrique élevé en 2000 (54%), du fait des différents usages anthropiques (ménages, élevage, industries, hydroélectricité et administration)

Au niveau du compte des dépenses de protection de l'environnement, on note:

- les efforts faits par les différents acteurs nationaux en termes de financement d'activités protectrices de l'environnement (en témoigne la hausse des dépenses sur la période considérée)
- l'importance du financement extérieur qui a presque triplé entre 2004 et 2006 passant d'environ 2,7 milliards à 6,7 milliards, témoignant de l'intérêt de plus en plus grandissant de la communauté internationale à protéger l'environnement
- toutefois, certains domaines de protection de l'environnement font l'objet de peu de financement : l'air et le climat, la protection des sols et des eaux souterraines, les bruits et vibrations;

Ensuite, en termes de renforcement des capacités nationales, on peut affirmer que le projet a permis de sensibiliser, d'informer et de former davantage les acteurs et les décideurs sur les enjeux de la comptabilité environnementale pour un pays à faibles revenus comme le Burkina Faso. De prime abord, on peut penser qu'un tel projet est un luxe pour le Burkina, mais lorsque l'on analyse de près les résultats atteints par le projet, on se rend compte de l'utilité d'un tel outil non seulement pour la gestion du développement durable mais aussi et surtout pour sa contribution à une meilleure prise en compte de l'environnement dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

En fin, en termes de recommandations, pour une amélioration future du processus entamé, l'équipe du projet propose les actions suivantes :

- Au niveau technique :
 - mener des investigations complémentaires (collectes supplémentaires, estimations, ...) en vue de rendre plus complets les comptes pilotes élaborés;

- prendre en compte certaines ressources naturelles d'intérêt économique certain comme le bois de chauffe, les PFNL (Produits forestiers non ligneux) et les produits de la faune dans le compte des ressources naturelles;
 - rendre le compte de l'eau plus dynamique;
 - étendre le compte de dépenses de protection de l'environnement aux deux autres deux approches insuffisamment prises en compte dans le présent processus : l'approche demande et l'approche production ;
 - poursuivre la réflexion sur l'intégration du compte de dépenses de protection de l'environnement dans la comptabilité nationale ;
 - entreprendre la réflexion sur la monétarisation des comptes physiques.
- Au niveau institutionnel :
- poursuivre le plaidoyer en vue de la mobilisation de ressources conséquentes pour l'institutionnalisation des comptes environnementaux;
 - renforcer le système national de production de statistiques de l'environnement et parfaire son intégration au système statistique national